

# Reconnaissance faciale : Microsoft repousse les participations minoritaires dans les startup

Les solutions de reconnaissance faciale sont un sujet politico-technologique très sensible et Microsoft vient une nouvelle fois de l'apprendre à ses dépens. En juin 2019, l'éditeur avait pris une participation minoritaire au capital de [AnyVision](#), une startup israélienne spécialisée dans le domaine, avant que celle-ci ne soit mise en cause pour l'utilisation de ses technologies aux points de contrôle frontaliers entre Israël et la Cisjordanie.

Une pratique qui allait à l'encontre des principes que le géant de Redmond [avait édicté](#) un an plus tôt, appelant notamment les Etats à réguler le développement de ce nouveau marché.

Bien que mise hors de cause par une enquête diligentée et financée par Microsoft sur des usages prétendument litigieux de ses technologies, AnyVision ne fera bientôt plus partie de ses participations.

« Pour Microsoft, le processus d'audit a renforcé les défis d'être un investisseur minoritaire dans une entreprise qui vend des technologies sensibles, car ces investissements ne permettent généralement pas le niveau de surveillance ou de contrôle que Microsoft exerce sur l'utilisation de sa propre technologie » [explique](#) un communiqué de M12, sa structure d'investissement.

En clair, Microsoft refusera à l'avenir d'être un « sleeping partner » au capital des startup spécialisées dans ce type de technologies.

## Questions éthiques autour de la reconnaissance faciale

Si Microsoft n'a pas donné d'informations sur sa date de sortie du capital d'AnyVision, ni des modalités, on constate que cette dernière ne figure déjà plus [dans la liste](#) de ses investissements en Israël.

Depuis 2018, le groupe s'est [fixé six principes](#) pour guider son travail sur la reconnaissance faciale et demande au gouvernement américain une régulation qui « contribue à une dynamique plus saine pour les consommateurs et les producteurs ». Et Brad Smith de lister des questions sur lesquelles il pourrait plancher : « – L'utilisation de la reconnaissance faciale par les forces de l'ordre devrait-elle faire l'objet d'une surveillance et de contrôles humains ?

– La loi devrait-elle exiger que les entreprises obtiennent un consentement préalable avant de recueillir des images d'individus pour la reconnaissance faciale ?

– Le gouvernement devrait-il créer des processus qui octroient des droits aux personnes estimant avoir été mal identifiées par un système de reconnaissance faciale ? »

Reste à ouvrir les débats.

*Crédit photo : @Microsoft*